

Extension du Palais de Justice - Projet de reconstruction de l'École de l'Arsenal rue Granvelle - Question orale de M. NACHIN, Conseiller Municipal

M. LE MAIRE, Rapporteur : J'ai reçu une question orale de M. NACHIN, à laquelle je vais répondre bien que cette demande du 22 mai ne me soit parvenue que le 24, hors délais impartis par le règlement.

M. NACHIN : Je vous remercie doublement puisque vous m'avez donné le son et la possibilité de citer quelques questions qui m'ont été posées par des habitants du secteur de la rue Mégevand et de la rue Granvelle ayant appris, suite au Conseil Municipal du 5 avril, l'extension du Palais de Justice et la reconstruction de l'école dans le prolongement de la rue Granvelle. C'est vrai que nous en avons discuté, mais peut-être n'avons-nous pas posé toutes les questions que nous aurions dû lors du débat. Les habitants du secteur sont inquiets de ce projet et ils voudraient que vous répondiez aux questions suivantes : existe-t-il d'autres sites qui pourraient convenir à l'emplacement de la nouvelle école ? Deuxième question : quelle est la liste de ces sites et est-ce qu'ils ont été étudiés attentivement ? Sachant que la réalisation de ce projet semble urgente, pourquoi les services municipaux ont-ils choisi d'exproprier des particuliers prenant ainsi le risque d'une procédure longue et pourquoi ne pas avoir préféré un terrain appartenant à une collectivité publique ? Enfin certains habitants du secteur comprennent mal qu'on ait laissé construire un nouvel immeuble sur cet emplacement qui aurait pu être utilisé pour la construction de l'école, ce qui aurait permis d'éviter la démolition de certains immeubles réhabilités très récemment et dont certains appartiennent à des personnes de conditions très modestes qui n'ont pas envie de changer de quartier.

M. LE MAIRE : Voilà de nombreuses questions fort intéressantes. La première : est-ce qu'il y avait d'autres sites possibles ? Vous savez que tout provient du fait que le Ministère de la Justice, le Garde des Sceaux a voulu investir sur le site du Palais de Justice afin d'améliorer les conditions dans lesquelles fonctionne actuellement le service de la Justice. Il y a eu plusieurs projets : un à l'hôtel Goudimel, un plus tard à l'endroit occupé précédemment par les compteurs, par la suite sur le site de la Mouillère et puis finalement on est revenu au point de départ, c'est-à-dire à une proposition qui avait été faite il y a une vingtaine d'années d'agrandir le Palais de Justice sur l'emplacement de l'actuelle école de l'Arsenal.

Ça n'avait pas pu se faire à ce moment-là car le Ministère de la Justice avait refusé les propositions de la Ville qui consistaient simplement à réaliser une opération blanche, c'est-à-dire à transférer les écoles maternelle et primaire de l'Arsenal dans un site qui pouvait être à ce moment-là le Petit Lycée. Le refus du Ministère de la Justice nous entraînait alors dans des dépenses. On est donc revenu à ce point de départ depuis peu.

Donc pour étendre le Palais de Justice sur place, il fallait trouver un emplacement pour l'École de l'Arsenal. J'ai demandé à nos services techniques d'étudier les emplacements possibles à proximité de l'école de l'Arsenal. Sur ce document que je remettrai à André NACHIN, l'école de l'Arsenal se trouve matérialisée par un point vert et nos services ont étudié 8 sites dans un rayon au centre-ville qui soient localisés à quelques centaines de mètres de l'actuelle école de l'Arsenal. Sur ces 8 sites, après une étude attentive des conditions, avantages, inconvénients et délais... on a retenu l'extrémité de l'impasse Granvelle. C'est une proposition qui a d'ailleurs reçu l'aval des services techniques, des différents services de la Préfecture avec lesquels nous travaillons aussi et également de la Justice qui voyait ce projet trouver un début de réalisation. Ce site de Granvelle est apparu très vite comme celui offrant la meilleure substitution à l'emplacement actuel de l'école de l'Arsenal. En même temps il permet d'ailleurs de rénover ce secteur central laissé en friche dont les terrains concernés sont grevés d'une servitude de percement d'un passage de l'impasse Granvelle au Palais

de Justice. Seul l'immeuble 15, rue Mégevand, propriété de la Ville à 70 % ne l'était pas. Donc ce site nous paraissait être le meilleur secteur.

Alors évidemment lorsqu'on veut créer quelque chose, les habitants et c'est normal, essaient d'avoir des explications ; ils ont été reçus à plusieurs reprises par les Adjoints concernés. C'est un emplacement qui doit convenir et nous entamons la procédure. Il y aura sur une petite partie, expropriation mais ça ne va pas très loin. Effectivement un nouvel immeuble se trouve à côté de ce terrain. Il faut rappeler que le permis de construire de cet immeuble avait déjà été accordé avant même notre projet et que les propriétaires n'étaient pas vendeurs donc il eût fallu également faire une expropriation et que ce n'était plus possible puisqu'à ce moment-là, on avait accordé un permis de construire. La nouvelle école sera donc édifiée à cet endroit, d'autant plus que cette opération participera à la réhabilitation de cet ensemble. Nous n'avons pas connaissance de maisons récemment restaurées, à part l'immeuble qui a fait l'objet d'une revendication d'un comité qui s'est constitué. Au vu des permis de construire délivrés par la Ville ou des dossiers examinés par l'ANAH dans le cadre des OPAH, il n'y a pas de réhabilitation d'immeubles prévue dans ce périmètre. Les services m'indiquent qu'il s'agit peut-être des travaux sans permis, il faudra voir.

Donc nous en restons, pour répondre à André NACHIN, à ce projet qui a été présenté en Commission d'Urbanisme le 30 mars. Les Services des Domaines et de la Ville visiteront le 4 juin prochain les immeubles concernés pour procéder aux évaluations. Le site retenu est donc l'aboutissement d'un dossier d'études sur les différents sites soit près du Centre Administratif Municipal, soit près de la Faculté de Médecine ou Place du Marché, rue Luc Breton plus exactement et chaque fois il y a une étude de la part de nos services pour dire voilà où on pourrait utiliser chaque site avec les avantages et les inconvénients. Donc l'étude sur les 8 sites a permis de retenir l'endroit qui nous paraît être le meilleur. Voilà pour répondre à André NACHIN ; nous informerons les habitants concernés et les parents d'élèves.

S'agissant des délais, la nouvelle école devrait ouvrir en septembre 1995, le Palais de Justice ayant 3 ans pour réaliser son extension. C'est donc dans un délai relativement long mais il faudra effectivement réaliser la construction de cette école avant de libérer et de revendre au Ministère de la Justice les locaux actuels aux conditions d'ailleurs fixées par les Domaines. Ce n'est pas une opération blanche totalement puisqu'entre les prévisions de la construction de cette école et ce que nous pouvons récupérer de l'école de l'Arsenal, il y a une différence de 6 MF qui sera prise en charge par la Région, le Département et la Ville.

M. NACHIN : Si je peux me permettre, il y a un certain nombre de places de parking qui vont disparaître pour les gens qui habitent dans la rue Mégevand. La question se pose : où vont-ils mettre leur voiture ?

M. LE MAIRE : Rue Mégevand ce n'est pas loin du parking de la Mairie. Enfin cette question n'avait pas été soulevée jusqu'à présent, on la réglera le moment venu. Je remercie André NACHIN de cette question qui est une question importante.

Dont acte.